



# Accord social: un premier pas

Le conseil général de la CSC a approuvé le projet d'accord social conclu au Groupe des dix. Les interlocuteurs sociaux gardent la main. L'accord conclu permet aussi d'engranger des acquis non négligeables: marge salariale, prolongation des mesures existantes en matière de RCC (ex-prépension), augmentation des allocations minimales. Mais cela ne suffit pas. Les projets du gouvernement fédéral continuent de s'apparenter à un plat de misère pour les travailleurs et les allocataires sociaux. Fiscalité, saut d'index, diminution de l'allocation de garantie de revenus, disponibilité des chômeurs et des personnes en RCC jusqu'à 65 ans: si le gouvernement maintient sa ligne, de nouvelles actions seront nécessaires.

... page 8

ACCORD  
SOCIAL





## Waremme: black-out or not black-out?



© Jean-Luc Flémal/Belpress

L'annonce d'un risque de «black-out» et la mise en place d'un plan de délestage en ont étonné plus d'un («L'Info» n°49 du 5 décembre 2014). Nous ne produisons donc pas assez d'électricité pour couvrir nos besoins? Faut-il vraiment s'attendre à des coupures? Est-ce un effet d'annonce? Les Equipes populaires de Liège-Huy-Waremme se pencheront sur ces questions lors d'une soirée-débat intitulée «Black-out or not black-out? Quelle transition énergétique pour l'avenir de notre région?». Les participants analyseront la situation de la région (besoin énergétique, type d'énergie consommée, mode de production existant) et tenteront de déterminer les enjeux réels pour le futur dans un objectif d'autosuffisance. Ils s'interrogeront sur le rôle que la commune peut jouer en la matière. Entrée libre.

**Quand?** Le jeudi 26 février à 19h30.

**Où?** Centre culturel de Waremme, place de l'Ecole moyenne 9, à 4300 Waremme.

**Renseignements?** Françoise Caudron (Equipes populaires de Liège-Huy-Waremme). Tél.: 0485.16.26.45.

## Mons: autour du logement

La fédération CSC de Mons-La Louvière propose une soirée d'information et de débat sur le logement, sous-titrée «L'embaras du choix: le choix ou l'embaras?». Trois thématiques seront abordées: l'habitat permanent dans les installations touristiques, le logement décent et les articulations entre le logement social et les agences immobilières sociales (AIS). Après la présentation des trois thématiques, mais aussi des questions et des revendications de la CSC en la matière, la parole sera donnée aux intervenants et au public. Les organisateurs ont invité Paul Furlan, ministre wallon du Logement, Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, et Christine Steinbach, présidente des Equipes populaires.

**Quand?** Le jeudi 26 février à 18h.

**Où?** CSC de Mons, 4<sup>e</sup> étage, rue Claude de Bettignies 10-12, à 7000 Mons.

**Renseignements?** CSC de Mons-La Louvière, rue Claude de Bettignies 10-12, à 7000 Mons. Tél.: 065.37.25.11.

## Vielsalm: quel avenir pour la sécurité sociale?

En Belgique, la sécurité sociale, construite au fil de luttes sociales, permet d'avoir une protection contre les aléas de la vie. Aujourd'hui, elle est sous pression. Comment boucler les budgets? Comment l'organiser quand les compétences sont transférées aux Régions? Pour mieux comprendre les impacts concrets de ces changements, la CSC, le Centre d'information et d'éducation populaire (Ciep) et la Mutualité chrétienne proposent un cycle de réflexion réparti sur trois soirées, jusqu'en avril. La première de ces soirées sera consacrée à la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat. Comment notre modèle de sécurité sociale fonctionne-t-il aujourd'hui? Que modifie concrètement la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat? Vers quelle nouvelle conception de la sécurité sociale allons-nous? Pour éclairer les participants, les organisateurs ont invité Paul Palsterman, conseiller juridique au service d'études de la CSC.

**Quand?** Le mardi 24 février à 19h30.

**Où?** Bibliothèque publique de Vielsalm, rue de l'Hôtel de ville 9, à 6690 Vielsalm.

**Renseignements?** Valérie François (CSC), 063.244.725, v.francois@acv-csc.be. Jean-Nicolas Burnotte (Ciep), 063.218.726, jn.burnotte@moluxembourg.be



## «Les bas-fonds»: ces différences qui font peur

«Il n'y a que l'homme qui existe. Tout le reste, c'est l'œuvre de ses mains et de son cerveau! Il faut respecter l'homme! Ne pas le plaindre, ne pas l'humilier par la pitié. C'est le respecter qu'il faut!» Dans un lieu incertain, un idéaliste finalement admis par un groupe de personnages des bas-fonds de la société (prostituées, voleurs, criminels...) réussit à leur transmettre un message d'espoir. Telle est la trame de la pièce de théâtre «Les bas-fonds», prochainement à l'affiche du Théâtre de la place des Martyrs, à Bruxelles.

Créée en 1902, cette œuvre de l'écrivain russe Maxime Gorki donne la parole aux sans-abri, aux rejetés, à ceux qu'on montre du doigt et qui nous font peur. On y entend leur soif de justice et de liberté, leur espoir d'une autre société et d'une autre vie. «Monter «Les bas-fonds» nous



© Isabelle De Beir et Laetitia Doffagne

apparaît comme une réponse nécessaire au monde actuel qui voit la pauvreté comme le résultat de la paresse ou des coûts trop élevés des aides sociales, explique le théâtre bruxellois. Il s'agit de pousser le spectateur à s'interroger sur la facilité avec laquelle on porte des jugements sur l'autre.»

**Où?** Théâtre de la place des Martyrs, place des Martyrs 22, à 1000 Bruxelles.

**Quand?** Du 26 février au 4 avril. Les mardis à 19h. Du mercredi au samedi à 20h15. Le samedi 21 mars à 19h. Les dimanches 15 et 29 mars à 16h.

**Entrée?** De 9 à 16,50 euros.

**Réservation?** Tél.: 02.223.32.08 (du mardi au vendredi de 11h à 18h et le samedi de 14h à 18h).

Internet: www.theatredesmartyrs.be

### «L'Info» a 5 x 2 places à offrir pour la représentation du samedi 14 mars à 20h15.

Ecrivez-nous avant le 26 février par courrier postal (chaussée de Haecht 579, à 1030 Bruxelles) ou électronique (presse@acv-csc.be) en mentionnant vos coordonnées complètes. Les gagnants seront désignés par tirage au sort et prévenus personnellement avant le 6 mars.

## Anderlecht: le droit à l'avortement est-il menacé?

Il y a trente ans disparaissait le gynécologue Willy Peers. Figure marquante de la société civile de l'après-guerre, il fut un précurseur des droits des femmes. Promoteur de l'accouchement sans douleur, initiateur de la diffusion de la contraception, il reste dans les mémoires pour son combat pour la dépénalisation de l'avortement. Une exposition lui est consacrée au Musée de la médecine. Vingt-cinq ans après le vote de la loi Lallemand-Michielsen dépénalisant partiellement l'interruption volontaire de grossesse, le contexte a changé. L'Europe est traversée de courants souvent plus conservateurs que le climat philosophique dominant en Belgique. Chez nous aussi, malgré des avancées législatives constantes depuis le début des années 2000 pour les tenants des libertés individuelles et du droit des femmes, d'aucuns s'inquiètent d'un retour en force de courants conservateurs. D'où la question posée par les concepteurs de l'exposition: le droit à l'avortement est-il menacé en Europe?

**Quand?** Jusqu'au 28 février. Du lundi au vendredi, de 13h à 16h.

**Où?** ULB, campus Erasme, place Facultaire, route de Lennik 808, à 1070 Anderlecht.

**Entrée?** Adultes: 5 euros. Pensionnés: 4 euros. Etudiants: 3 euros. Moins de 12 ans: 2 euros.

**Renseignements?** Internet: www.museemedecine.be

## 20 km de Bruxelles: appel aux coureurs solidaires

Le 31 mai prochain, Solidarité mondiale, l'ONG du Mouvement ouvrier chrétien, alignera une équipe de coureurs au départ des 20 kilomètres de Bruxelles. Au-delà du défi sportif, cette équipe va relever un autre challenge: récolter un maximum d'argent, sous forme de parrainages, pour soutenir une organisation partenaire en République démocratique du Congo: la Joc (Jeunesse ouvrière chrétienne) Congo, qui cherche à donner des opportunités de formation et de mobilisation à de nombreux jeunes vivant dans des conditions précaires. Envie de rejoindre cette équipe sportive et solidaire? Les inscriptions sont attendues jusqu'au 6 mars

via le site internet de Solidarité mondiale (www.solmond.be). Le jour de la course, les coureurs de l'ONG auront accès à des vestiaires, des boissons fraîches, etc., dans un local situé non loin du Cinquanteaire, le tout dans une ambiance décontractée.

**Participation?** Frais d'inscription: 30 euros. A verser sur le compte BE96-7995-5000-0005. Communication: nom, prénom et «inscription 20 km».

**Renseignements?** Dieudonné Wamu Oyatambwe. Tél.: 02.246.38.83. Courriel: wamu.oyatambwe@solmond.be

## Tubize: formations gratuites

Emanation du Moc du Brabant wallon, l'ASBL Actions intégrées de développement (AID) BW-EFT est une entreprise de formation par le travail. Elle s'adresse donc à des demandeurs d'emploi adultes peu qualifiés, à qui elle propose des formations gratuites et un accompagnement vers l'emploi. Une formation d'ouvrier spécialisé en collecte, transformation et vente d'objets de seconde main débutera le 20 avril. Deux autres formations sont ouvertes en permanence: menuiserie, transformations intérieures et extérieures; et initiation à l'écoconstruction. Places limitées.

**Où?** AID BW-EFT, boulevard Georges Deryck 78, 1480 Tubize.

**Renseignements et inscription?** Tél.: 02.355.62.61 ou 0497.408.643. Courriel: secretariat@aidtubize.be



© Houet M/Belpress

**l'info**  
journal d'informations sociales et citoyennes

Tirage moyen : 225.000 exemplaires  
Rédaction : chaussée de Haecht, 579  
BP 10 - B-1031 Bruxelles (Belgique)

Tél : 02 246.32.86 Fax : 02 246.30.10  
E-mail presse@acv-csc.be - http://www.csc-en-ligne.be  
Pour obtenir votre correspondant, faites le 02/246 suivi des quatre chiffres indiqués.  
**Abonnements et Poste:** Marleen Verlee (3281) (pas le mercredi), mverlee@acv-csc.be  
**Chef du service presse:** Marie-Ange Foret (3291), marie-ange.foret@acv-csc.be

**Secrétaire de rédaction:** Daniel Dellisse (3287), ddellisse@acv-csc.be

**Rédaction:** Danièle Ernotte (3289), dernotte@acv-csc.be  
Anne-Marie Pirard (3290), apirard@acv-csc.be  
Donatienne Coppieters (3283), dcooppieters@acv-csc.be

**MEP:** Patricia Martin (3297), patriciamartin@skynet.be - M-HToussaint@skynet.be

**Éditeur:** Confédération des syndicats chrétiens (CSC)  
**Imprimerie:** Remy-Roto Beauraing



Suivez-nous sur facebook.com/lacsc



# La Chine et Taïwan menacent l'acier inoxydable européen

Les produits plats laminés à froid en provenance de Chine et de Taïwan exercent une concurrence déloyale vis-à-vis des produits belges. Si des mesures anti-dumping ne sont pas prises d'urgence, 5.000 emplois risquent de passer à la trappe en Belgique.



En Belgique, l'inox représente 1.700 emplois directs et des milliers d'emplois indirects.

souffert d'importantes restructurations industrielles, explique Gabriel Smal, secrétaire général de l'ACV-CSC-Metea. On se demande ce que l'Europe attend pour réagir. Voici deux ans, elle a élaboré le "Plan acier", mais on attend toujours les mesures concrètes appropriées au dossier "inox"... Or il faut créer des conditions de marché justes pour nos entreprises, en leur garantissant la viabilité indispensable pour maintenir les 5.000 emplois belges directs et indirects.»

**A**u cours des dernières années, la Chine et Taïwan ont fortement augmenté leur production de produits plats laminés à froid en acier inoxydable. Et en 2014, en Chine, cette augmentation a été de 20% malgré l'affaiblissement de la demande intérieure. Une grande partie de cette production part donc pour l'exportation. Ainsi, en 2013, la Chine et Taïwan ont exporté de l'inox vers les marchés européens pour un total de 758 millions d'euros, soit dix fois ce qu'ils exportaient en 2002!

L'Europe doit se protéger de toute urgence. Trois centrales de la CSC (l'ACV-CSC-Metea, la centrale des employés CNE et son homologue néerlandophone LBC) ont donc adressé aux ministres de l'Emploi (fédéral et régionaux) leur soutien pour lutter contre cet afflux massif de produits asiatiques qui font une concurrence déloyale aux produits européens.

## Réagir d'urgence

Dans l'Union européenne en effet, ces marchés ne sont pas encore protégés et la Chine et Taïwan exportent leurs produits à des «prix dumping», jusqu'à 20% moins cher qu'en Europe. D'autres pays ne se sont pas laissés faire et ont déjà pris des mesures anti-dumping; c'est le cas de l'Inde, de la Russie, du Brésil et de la Corée du Sud notamment, qui ont dit stop aux importations chinoises et taïwanaises d'acier inoxydable.

En Europe, rien de tel. «Il est urgent qu'à son tour l'Europe prenne des mesures contre le dumping si on veut éviter une nouvelle catastrophe sociale dans le pays de Charleroi et dans le Limbourg, deux régions qui ont déjà

## Plainte des patrons

Dans notre pays, cette branche d'activité emploie en effet près de 5.000 travailleurs: plus de 1.700 emplois directs et des milliers d'emplois indirects. En Belgique, syndicats et patrons partagent la même inquiétude. La fédération patronale des producteurs d'acier européens, Eurofer, a

## Inquiétude chez Aperam

**À** ce jour, l'Europe compte encore quatre grands acteurs sur le terrain de la production d'inox. Depuis 2009, tous ont été obligés de mener des restructurations en profondeur. Pourtant, réduire le coût de la production n'est pas une chose aisée, car l'exploitation d'une fonderie sur la ligne à chaud représente un coût fixe élevé. Sur certains sites européens, les mesures de restriction ont entraîné des licenciements secs, une perte de qualité ou des livraisons douteuses qui ont chassé le client.

Chez Aperam, une certaine inquiétude est perceptible, tant sur le site de Châtelet que sur celui de Genk. Il s'agit des deux seules entreprises du secteur dans notre pays. L'entreprise carolo occupe plus de 600 travailleurs et celle de Genk un peu plus de 1.000. Les emplois sont répartis entre le laminage et l'aciérie.

## Insécurité des travailleurs

Dès 2009, Aperam a adapté ses processus de production. Elle a mis certains outils à l'arrêt et a réduit le nombre de travailleurs. L'investissement dans le laminage à chaud offre une sécurité d'emploi pour trente ans, mais c'est un investissement lourd et c'est pourquoi il se limite à Châtelet. Outre la ligne à chaud, Aperam a continué à investir dans le laminage à froid à Genk (où la production a retrouvé son niveau d'avant la crise) et à Geugnon. Aperam a aussi évité les licenciements secs en démantelant peu à peu l'emploi, en utilisant les RCC (ex-préparation) sans remplacement et en transférant certaines personnes vers d'autres divisions.

«L'inox est commercialisé sur le "London Metal Exchange", le marché des métaux de Londres, où les spéculations vont bon train, explique Joël Hennocq, délégué principal d'Aperam Châtelet. Quand les prix de nos

d'ailleurs déposé une plainte anti-dumping auprès de la Commission européenne en mai 2014. Eurofer a introduit cette plainte au nom de producteurs représentant plus de 25% de la production totale de produits plats laminés à froid en acier inoxydable. Le but de cette démarche est de mettre fin à la concurrence abusive qui menace la viabilité des entreprises du secteur. Dans la foulée, la Commission a ouvert une enquête, mais celle-ci est toujours en cours...

En janvier dernier, les trois centrales professionnelles de la CSC concernées par le dossier ont envoyé un courrier commun pour interpeller les trois ministres de l'Emploi: Kris Peeters pour le fédéral, Jean-Claude Marcourt pour la Wallonie et Philippe Muyters pour la Flandre. Elles ont également adressé ce courrier au ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, et à tous les députés européens belges. Elles leur demandent de soutenir l'imposition de mesures européennes contre l'afflux de produits plats à froid en acier inoxydable en provenance de Chine et de Taïwan. A ce jour, elles ont reçu deux réactions politiques concrètes: Kris Peeters a déjà interpellé Marianne Thyssen, commissaire européenne en charge de l'emploi et des affaires sociales; et Claude Rolin, parlementaire européen, va interpeller l'ensemble de la Commission via deux questions écrites. ●

Cette page a été rédigée sur base d'un dossier réalisé par Sophia Walravens pour l'ACV-CSC-Metea.

produits augmentent, on commande davantage de matériaux et on produit plus d'inox. Mais dès que les marges gonflent, les Chinois déversent encore plus d'acier sur les marchés européens et grignotent nos marges si durement obtenues.»

Le dumping a un impact sur les travailleurs. «Ils ressentent l'insécurité, l'incertitude de leur avenir. Lorsque l'Etat était encore actionnaire, c'était plus sécurisant. Aujourd'hui, Mittal est le principal actionnaire d'Aperam et tout ce qui compte pour lui, ce sont les chiffres, souligne Joël Hennocq. A ses yeux, nous ne sommes que des éléments susceptibles ou non de lui rapporter des bénéfices. Notre site est inséré dans une multinationale qui ne prend plus aucune décision au niveau local. C'est un groupe d'actionnaires, "La Société", qui décide de tout depuis son siège luxembourgeois. Malgré tout, le dialogue social existe encore ici. Dernièrement, 18 intérimaires de longue durée sont passés en CDI (contrat à durée indéterminée) suite à une vague de prépensions. On essaie de limiter la casse.» ●

## Qu'est-ce que l'inox?

L'acier inoxydable, plus familièrement appelé inox, est un alliage de fer et de carbone. La masse de cet acier contient au minimum 10,5% de chrome, des éléments d'alliage et moins de 1,2% de carbone.

La résistance de l'acier inoxydable à la corrosion vient précisément de sa teneur en chrome, qui permet le développement naturel et continu d'un oxyde de chrome à sa surface. Cette résistance et les propriétés physiques de l'inox peuvent encore être améliorées par l'addition d'autres composants tels que le nickel, le titane, le manganèse, etc.



L'équipe syndicale d'Aperam Châtelet.



# Disponibilité jusqu'à 65 ans: une obligation absurde

Désormais, les chômeurs et les personnes en RCC doivent rester disponibles sur le marché du travail jusqu'à 65 ans. Leur recherche d'emploi sera contrôlée. Des mesures vexatoires, selon les syndicats.

Le 9 février, en front commun, les trois organisations syndicales carolos ont organisé une assemblée d'information de leurs affiliés visés par les nouvelles mesures relatives à la prépension, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Plus de 1.500 personnes avaient répondu à l'invitation. Réunies dans le grand auditorium de l'Université du travail, elles ont pris connaissance de ces mesures très décriées, avant de défiler en cortège dans les rues de Charleroi jusqu'au siège du MR, où une délégation a été reçue par l'échevin Cyprien Devillers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le gouvernement a en effet décidé de contraindre les chômeurs et les personnes en RCC (prépensionnées) qui n'ont pas atteint l'âge de 60 ans au 31 décembre 2014 de rester disponibles sur le marché de l'emploi, et ce jusqu'à 65 ans. Cela signifie qu'ils seront obligés de répondre aux offres d'emploi que leur proposera le Forem ou Actiris et d'accepter

tout emploi convenable. Ils devront aussi répondre aux convocations de l'Onem qui vérifiera s'ils mettent tout en œuvre pour retrouver un emploi le plus rapidement possible (recherches d'emploi spontanées, démarches régulières vis-à-vis de l'employeur, envoi de lettres de candidature, etc.). Le fait de ne pas répondre aux offres d'emploi du Forem, de refuser un emploi convenable ou de ne pas faire preuve de suffisamment de démarches pour retrouver un emploi pourrait conduire à une exclusion temporaire, voire définitive du droit aux allocations de chômage.

A cela s'ajoute également une nouveauté dans la réglementation du chômage qui interdit désormais aux prépensionnés de quitter la Belgique plus de quatre semaines par an. Pour la CSC comme pour la FGTB et la CGSLB, il s'agit de mesures vexatoires, une rupture de contrat pure et simple, qui doit être supprimée. ●

## «Quel employeur va encore m'engager?»

Eric, 59 ans, au chômage complet depuis dix ans: «J'ai commencé à travailler à 14 ans. A 16 ans, j'ai été engagé comme manœuvre mécanicien et j'ai gravi les échelons dans cette entreprise pour terminer ma carrière comme chef de 53 personnes. J'ai été licencié à 49 ans après trente-quatre années de carrière professionnelle. Actuellement, je suis au chômage complet avec complément d'ancienneté. Cela fait dix ans que je cherche un emploi mais sans résultat. Maintenant, je constate que les employeurs ne prennent même plus la peine de me répondre. Sachant que j'ai 59 ans et une santé moyenne, quel employeur va encore m'engager alors que je ne trouvais déjà plus de travail à 49 ans?»

Serge, 60 ans, en RCC depuis 2012: «Le 9 janvier, j'ai eu 60 ans et ai appris en même temps que la réglementation chômage m'interdit désormais de quitter la Belgique plus de quatre semaines par an. Depuis deux ans, pourtant, j'élabore le projet de parcourir les chemins de Compostelle. S'agirait-il d'une chasse aux sorcières concernant les prépensionnés? Ces mesures ne sont en tout cas pas bien comprises par certains recruteurs. Je me suis fait ainsi rire au nez par le responsable d'une agence d'intérim en postulant pour un emploi intérimaire à l'âge de 60 ans. Dans mon secteur (les banques), les entreprises poussent dehors les membres de leur personnel de plus de 55 ans. Comment croire qu'elles pourraient s'intéresser à ma candidature? Je me sens humilié d'être obligé de postuler devant des recruteurs qui considèrent cette nouvelle directive ridicule.»

[www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)

## Réforme du chômage et désespoir social: des images-chocs



Face au contrôleur de l'Onem: une sorte de match de boxe...

De la boucherie au ring de boxe, la CSC a utilisé des images fortes le 30 janvier à Charleroi pour demander une fois de plus le retrait des mesures anti-chômeurs mises en place ces dernières années. Devant un parterre d'environ 500 personnes, les Jeunes CSC ont d'abord mis en scène un «massacre à la tronçonneuse» dans une boucherie tenue par les bouchers Di Rupo, «spécialisé en découpe de chômeurs et en regrets éplorés», et Michel, «moins tendre, sans états d'âme et spécialisé dans les jeunes chômeurs»...

«Une mise en scène peut-être choquante, a reconnu Pierre Ledecq, responsable national des Jeunes CSC, mais ce qui est vraiment choquant, ce sont les conséquences des politiques menées contre les chômeurs.» Et de citer, entre autres, les 36.000 bénéficiaires d'allocations d'insertion qui seront exclus dans les prochains jours, dont 65% de femmes...

Les Femmes CSC ont ensuite pris la parole devant les bureaux du MR carolo pour dénoncer cette austérité qui pèse lourdement sur elles. En faisant tourner une «roue de l'infortune», elles ont pointé quelques chiffres-clés, comme les pertes de revenus pour les temps partiel involontaires (79% de femmes) ou l'écart de pensions entre hommes et femmes, qui est de 29% actuellement et qui ne fera que s'accroître avec les mesures actuelles.

Sur une musique funèbre, le cortège a ensuite rejoint le siège du Forem carolo. Toujours sur le mode de la dérision, la CSC a dénoncé la

politique de sanctions de l'Onem à travers des matchs de boxe entre un chômeur et son contrôleur Onem pour qui «tous les coups sont permis». ●

[www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)

## Eurotube en difficulté

Nouveau souci pour l'emploi dans la botte du Hainaut: l'entreprise Eurotube, basée à Chimay, vit des heures difficiles. Filiale d'un groupe français en liquidation, cette entreprise fabrique des tubes en plastique, notamment pour l'industrie cosmétique et alimentaire. Un peu moins de 80 personnes y travaillent. Depuis septembre 2014, les déboires de la maison mère, qui se cherche un repreneur, se reportent sur l'entreprise chimacienne, qui tourne depuis au ralenti.

Une offre de rachat a bien été déposée fin janvier par une entreprise néerlandaise active dans le même secteur. Mais celle-ci prévoit de maintenir à peine une trentaine d'emplois sur le site. La CSC est dubitative. «Nous craignons à terme une délocalisation du parc de machines vers les Pays-Bas» explique Marc Moreau, secrétaire de la CSC-Bâtiment industrie & énergie. Une rencontre qualifiée de constructive a récemment eu lieu à la Région wallonne. Les travailleurs devraient être prochainement fixés sur les intentions du repreneur à leur égard, eux qui espèrent un plan industriel crédible pour leur entreprise. ●

## Conférence-débat à Liège

Dégressivité accrue des allocations de chômage, élargissement et durcissement du contrôle de la recherche d'emploi, rabotage de l'allocation d'insertion et de l'allocation garantie de revenu, suppression du complément d'ancienneté, travaux d'intérêt général: la réforme du chômage décidée par le gouvernement fédéral précédent et amplifiée par le gouvernement Michel renforce l'image du «chômeur profiteur». Pour faire le point, le Moc de Liège-Huy-Waremme propose une conférence-débat intitulée «Nouvelles mesures du chômage: à qui profite l'exclusion?». Daniel Cornesse, permanent à la CSC liégeoise, présentera brièvement les différentes mesures. Des travailleurs sans emploi témoigneront de la manière dont ils vivent cette réforme. Le mardi 24 février à 19h, au Centre de formation de la CSC de Liège-Huy-Waremme, rue Grande Bèche 56, à 4020 Liège. Renseignements: 04.232.61.61 (Moc de Liège-Huy-Waremme).

# Cediwal: les travailleurs dans l'incertitude

L'entreprise est actuellement évaluée par Caterpillar, son seul client, mais les travailleurs ignorent sur quelle base. Un préavis d'action a été déposé.

Chez Cediwal, à Heppignies, un préavis d'action en front commun a été déposé au début de ce mois de février. Les 51 ouvriers de l'entreprise vivent dans l'incertitude depuis deux ans, et ils n'en peuvent plus. L'entreprise appartient au groupe Caterpillar dont elle est aussi l'un des sous-traitants. C'est une situation schizophrénique: pour faire partie du groupe Caterpillar, Cediwal doit répondre aux normes strictes de qualité de la puissante multinationale, mais elle doit aussi rester compétitive sur le marché. «Vu la concurrence environnante, on peut craindre le pire», redoute Danielo Romolo, délégué ACV-CSC-Metea. C'est pourquoi la boîte est actuellement en période de test «low cost production».

## Divorces et dépressions

Cette phase de test est précisément à l'origine des actions syndicales. Le projet doit être réalisé à 50% pour la fin du mois de mars, l'autre moitié doit être exécutée pour décembre. Ainsi, l'entreprise serait reconnue «low cost», ce qui lui permettrait de continuer à travailler avec Caterpillar, son seul client. Mais la direction refuse d'informer les travailleurs sur les objectifs chiffrés à atteindre pour que le test soit considéré comme positif.

«Ce serait plus facile pour le personnel s'il savait sur quelle base nous serons évalués» explique Saïd Saadoni, autre délégué ACV-CSC-Metea. Pressés comme des

citrons, confrontés à un futur très incertain, les ouvriers peinent à trouver un équilibre. Les répercussions sur le noyau familial sont lourdes: «Divorces et dépressions deviennent monnaie courante. On évolue vraiment dans une atmosphère irrespirable...»

Les délégués veulent obtenir des objectifs chiffrés pour le projet low cost et demandent une garantie d'emploi jusqu'à la fin du mois de décembre. Jusqu'ici, les directions de Cediwal et de Caterpillar ont refusé de répondre favorablement à ces revendications pourtant modestes.

## Pas l'hécatombe redoutée

Par ailleurs, de nombreux sous-traitants ont subi les conséquences de la restructuration de Caterpillar. De 30 à 40% des postes de travail ont disparu.

«A vrai dire, l'emploi se tasse, mais cela n'a pas été l'hécatombe redoutée», observe Emmanuel Chemello, secrétaire régional ACV-CSC-Metea. Certes, on a pu éviter la casse, mais les travailleurs ont un besoin vital de sécurité d'emploi. Déterminées, les équipes syndicales luttent non seulement pour le maintien de l'activité sur le site Cediwal de Heppignies, mais aussi pour l'amélioration des conditions de travail. Et elles le feront aussi longtemps et aussi fermement que cela sera nécessaire. ●

## Comité régional sud de l'ACV-CSC-Metea

# S'organiser et se battre face aux multinationales

Comment les travailleurs du métal et du textile vivent-ils l'actualité sociale bouleversée des derniers mois? La réunion du Comité régional sud de l'ACV-CSC-Metea, le 28 janvier dernier, a donné la mesure de la colère et de l'inquiétude de nombreux travailleurs. «Le Comité régional sud, c'est en quelque sorte le parlement sud de la centrale. Il réunit des permanents et des délégués mandatés pour porter la parole des travailleurs de la centrale», explique Gabriel Smal, secrétaire général de l'ACV-CSC-Metea. Ses statuts précisent qu'il peut intervenir si l'actualité a un effet direct sur les Régions. Et en ce moment, l'actualité est bouillonnante! Il faut donc examiner les dossiers en cours, et agir de manière responsable pour assurer notre avenir syndical.»

## Contre le saut d'index

Les travailleurs de l'ACV-CSC-Metea se sont fortement impliqués dans la manifestation du 6 novembre et dans les actions organisées en front commun fin 2014. Ils ne veulent pas que ce soit en vain. Lors de cette réunion, les résultats de la négociation du Groupe des 10 n'étaient pas encore connus. Les délégués et permanents en attendaient beaucoup. Ils ont aussi exprimé leur ferme volonté de continuer à lutter en front commun contre le saut d'index que le gouvernement veut imposer et qui fait la joie des patrons! Autre sujet de colère: la décision du gouvernement fédéral de contraindre les chômeurs et les personnes en RCC (ex-prépension) qui n'ont pas atteint l'âge de 60 ans au 31 décembre 2014 de rester disponibles sur le marché de l'emploi, et ce jusqu'à l'âge de 65 ans.

Le gouvernement wallon ne satisfait pas non plus les travailleurs de l'ACV-CSC-Metea. Certes, il parle de rigueur et non d'austérité, certes le plan Marshall est «sanctuarisé» et c'est important. Mais le gouvernement wallon n'a encore annoncé que des mesures d'ordre général et le brouillard règne! De plus, la concertation avec les interlocuteurs sociaux wallons n'est pas encore fort avancée...

Enfin, le Comité régional sud a entendu les délégués des entreprises Doosan à Frameries et Boumatic à Remicourt expliquer les durs combats menés dans leurs entreprises respectives. A Frameries, la catastrophe était

tout sauf annoncée, il n'y avait pas eu le moindre coup de semonce («L'Info» n°38-39 du 19 septembre 2014). Aujourd'hui, le groupe coréen maintient une activité avec 25 travailleurs: ce n'est donc pas une fermeture complète et il échappe ainsi à l'obligation d'assainir le site. Chez Boumatic aussi, les difficultés ont été organisées («L'Info» n°1 du 9 janvier 2015). Un incendie – dont l'enquête n'a toujours pas déterminé s'il était criminel ou non – a tout déclenché...

## Liège

# Pour une juste répartition des efforts

Malgré un froid piquant, près de 250 militants de la CSC et de la FGTB se sont réunis, en front commun, sur le parvis de la place Saint-Lambert, le 6 février, pour exiger une fiscalité équitable et une juste répartition des



## «On n'est pas armé»

La conclusion amère du Comité régional sud: «On n'est pas armé face à des multinationales. Les directions locales font ce qu'on leur ordonne de faire. Les travailleurs sont dans une totale incertitude.» Mais le Comité régional sud y trouve des raisons supplémentaires de s'organiser et de se battre. Ainsi, il commence à se préparer pour les élections sociales qui auront lieu en mai 2016. ●

efforts. Ensemble, ils ont cassé deux coffres-forts remplis de billets de 20.000 euros confisqués par le capital via les cadeaux fiscaux et le saut d'index. L'argent ainsi libéré est tombé dans des boîtes estampillées «pouvoir d'achat» et «sécurité sociale».

Par cette action, la CSC et la FGTB ont rappelé d'une seule voix leur opposition au saut d'index, inefficace économiquement et injuste socialement. Et ils ont dit une nouvelle fois non à toutes les mesures antisociales du gouvernement Michel. Les deux organisations syndicales ont encore insisté sur la nécessité de mettre en œuvre une réelle politique de relance créatrice d'emplois de qualité, de garantir des services publics de qualité, et d'arrêter les attaques contre les statuts dans la fonction publique. Elles ont aussi réclamé la mise en œuvre d'une fiscalité juste qui mette enfin à contribution les plus nantis.

La CSC et la FGTB ont répété ensemble qu'elles sont sur la même longueur d'onde et jugent essentiel de rester unies pour donner du poids à leurs revendications. ●

Pour renflouer la sécu et les travailleurs, les militants réunis à Liège le 6 février avaient une idée...



# Un médiateur à l'écoute des membres

Depuis deux ans, le médiateur de la CSC récolte et traite les plaintes des affiliés.

**D**epuis deux ans, la CSC a son propre médiateur. Son rôle: recueillir les réclamations des affiliés mécontents d'un fonctionnement ou d'une décision les concernant, et essayer de trouver une solution raisonnable. «Ce service de médiation permet aussi à la CSC d'améliorer sa façon de travailler de manière structurelle» explique Dirk Uyttenhove, le médiateur de la CSC, qui répond aux questions de «L'Info».



Dirk Uyttenhove, médiateur de la CSC.

## Sur quoi portent ces plaintes?

En 2013, nous avons traité 634 plaintes. La majeure partie portaient sur les allocations de chômage et le fonctionnement des services de la CSC. Les temps d'attente, les heures d'ouverture des centres de services, le traitement d'un dossier, les informations fournies, le comportement d'un collaborateur... figuraient parmi les principales réclamations.

## Les membres de la CSC savent-ils qu'il existe un service de médiation?

Tout le monde n'est sans doute pas encore informé. Mais il est très facile de faire appel au médiateur en passant par le site internet de la CSC. Je reçois beaucoup de réclamations par e-mail. Dans les cinq jours, je fais savoir si la plainte est recevable ou non, et quelle va être la procédure. Tous les problèmes ne peuvent pas être résolus immédiatement. Mais on tient à ce que les personnes soient tenues au courant de l'avancement de leur dossier et des résultats de l'enquête.

## Comment, après deux ans, voyez-vous votre travail?

En tant que médiateur, il est très important de prendre le temps d'écouter, ce qu'un employé dans un centre de services n'a malheureusement pas toujours la possibilité de faire. Le fait de pouvoir parler de son problème à quelqu'un le résout déjà parfois en partie et, en tout cas, permet d'agir pour plus de compréhension mutuelle. Je précise aussi que toute plainte est confidentielle et que celle-ci est traitée avec discrétion et en concertation uniquement avec les collaborateurs directement concernés.

## Quels enseignements la CSC doit-elle tirer de ce travail?

Il faut améliorer notre façon de communiquer, par exemple sur les matières relatives à la réglementation du chômage. Il faut pouvoir parler un langage plus compréhensible pour nos affiliés. Et multiplier les canaux de communication, pour toucher un maximum d'affiliés. ●

### Pour contacter le médiateur de la CSC

- Internet: [www.csc-en-ligne.be](http://www.csc-en-ligne.be) (rubrique «La CSC»).
- Courriel: [servicesdemediation@acv-csc.be](mailto:servicesdemediation@acv-csc.be)
- Téléphone: 02.246.36.16 (du lundi au vendredi de 9h à 12h).
- Courrier postal: Service de médiation de la CSC, chaussée de Haecht 579, à 1030 Bruxelles.

## Offre d'emploi «Functional analysts» et «software engineer .net» (h/f)

Le service informatique de la CSC, à Schaerbeek, recrute des «functional analysts» (h/f) et un «software engineer .net» (h/f).  
Détail des offres sur le site internet de la CSC ([www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)).  
Les candidatures sont attendues jusqu'au 28 février.

Région	Périodes principales	Périodes secondaires	Remplacement des jours fériés
<b>Arrondissement d'Alost</b>	Du 13/07 au 03/08 inclus (3 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 09/04 au 10/04 inclus Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Arrondissements d'Anvers et de Malines</b>	Du 13/07 au 31/07 inclus (6 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Brabant wallon</b>	Du 06/07 au 31/07 inclus (1 jour = récupération du 21/07)	Du 21/12 au 5/1/2016 inclus (4 + 5 jours de repos 2016)	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Flandre occidentale</b>	Du 20/07 au 07/08 inclus	Du 09/04 au 10/04 inclus Du 02/11 au 04/11 inclus Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Bruxelles-Hal-Vilvorde</b>	Du 06/07 au 31/07 inclus (1 jour libre à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Charleroi-Thuin</b>	Du 06/07 au 27/07 inclus (solde 5 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Arr. de Gand, Eeklo et Termonde (sauf Hamme)</b>	Du 13/07 au 03/08 inclus (3 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 09/04 au 10/04 inclus Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Mons-Mouscron-Tournai</b>	Du 06/07 au 27/07 inclus (solde 5 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>La Louvière</b>	Du 06/07 au 27/07 inclus (solde 5 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Liège-Huy-Waremme</b>	Du 06/07 au 02/08 inclus (1 jour libre à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
	Du 13/07 au 02/08 inclus (6 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur avant le 31/12/2014 de préférence; recommandation: 09 et 10/04 + 02, 03 et 04/11/2015 + 1 jour libre)		
<b>Province du Limbourg</b>	Du 13/07 au 03/08 inclus (5 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Lokeren et Hamme</b>	Du 20/07 au 10/08 inclus (3 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 09/04 au 10/04 inclus Du 21/12 au 31/12 inclus	01/11 remplacé par 06/11
<b>Arrondissement de Louvain</b>	Du 13/07 au 31/07 inclus (3 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 08/04 au 10/04 inclus Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Province de Namur</b>	Du 13/07 au 31/07 inclus (6 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Audenarde</b>	Du 13/07 au 03/08 inclus (3 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 09/04 au 10/04 inclus Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Arrondissement de Saint-Nicolas</b>	Du 13/07 au 03/08 inclus (3 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 09/04 au 10/04 inclus Du 21/12 au 31/12 inclus	01/11 remplacé par 06/11
<b>Arrondissement de Turnhout</b>	Du 13/07 au 31/07 inclus (6 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
<b>Arrondissement de Verviers</b>	Du 06/07 au 02/08 inclus (1 jour libre à fixer de commun accord avec l'employeur)	Du 21/12 au 31/12 inclus	15/08 remplacé par 17/08 01/11 remplacé par 06/11
	Du 13/07 au 02/08 inclus (6 jours libres à fixer de commun accord avec l'employeur; recommandation: 16, 17 et 18/02/2015 + 3 jours libres)		
<b>Province de Luxembourg</b>	Pas d'accord local, à voir en concertation avec l'employeur.		

Jours de repos compensatoires: 07 et 08/04/2015, 15/05/2015, 05/11/2015, **04 et 05/01/2016 (jours de repos 2016)**



© Jean-Renaud Sanckie/Belpress



# Trop d'enjeux négligés dans le plan Marshall 4.0

Les interlocuteurs sociaux wallons se montrent critiques vis-à-vis du plan que le gouvernement wallon a concocté pour guider son action socio-économique de 2014 à 2019. Selon eux, le plan Marshall 4.0 néglige des défis importants.

À l'horizon 2022, la Wallonie veut avoir retrouvé sa place parmi les régions d'Europe les plus performantes. C'est l'objectif du plan «Horizon 2022» élaboré par la précédente coalition (PS-CDH-Ecolo) dans la foulée du «Plan d'avenir». Chaque gouvernement doit intégrer son propre plan d'action dans ce cadre. Le précédent gouvernement avait son plan «Marshall 2.vert». L'actuelle coalition (PS-CDH) a concocté un plan «Marshall 4.0» pour guider son action de 2014 à 2019. Le nom de ce plan se veut un clin d'œil à la quatrième révolution industrielle, celle du numérique.

## Des moyens encore flous

Le gouvernement a décidé de recentrer son effort sur cinq axes prioritaire: faire du capital humain un atout; soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entre-

prises; mobiliser du territoire à destination du développement économique; soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire; et soutenir l'innovation numérique.

Les interlocuteurs sociaux (représentants des travailleurs et des employeurs), réunis au sein du CESW (Conseil économique et social de Wallonie), ont scruté ce plan à la loupe. Leur avis est critique. Ils adhèrent à l'idée que le plan se concentre sur des mesures prioritaires. Mais ils estiment que ces cinq axes doivent intégrer davantage les enseignements tirés des plans précédents.

De plus, ils notent que l'on ne connaît pas encore les moyens budgétaires qui seront consacrés à ce plan. Tout ce que l'on sait, c'est qu'ils viendront du budget ordinaire de la Région. Or, les marges budgétaires sont étroites et il faudra donc opérer des choix. Le Conseil économique et social entend donc être consulté sur les

politiques qui verront leurs moyens réduits, voire supprimés.

## Des défis négligés

Et puis, le CESW souligne que, durant cette législature, le gouvernement doit répondre à des enjeux cruciaux dont le

plan ne dit rien. Ainsi, il est muet sur la R&D (recherche et développement) pourtant vitale. Il ne dit rien de l'action sociale et des services aux personnes, alors qu'«une politique œuvrant au bien-être de la population et à la cohésion sociale de la Région est un corollaire indispensable au développement économique et de l'emploi en Wallonie».

Les interlocuteurs sociaux pointent encore l'absence d'une véritable politique du logement. Ils s'inquiètent du report substantiel d'investissements dans les infrastructures: «Cela constitue non seulement une menace directe sur l'emploi, sur la réponse aux besoins sociaux et sur le développement du secteur, mais aussi sur les secteurs industriels qui fournissent les technologies nécessaires.» Le CESW estime que ces politiques doivent concourir à la réussite du plan et il demande au gouvernement de ne pas les oublier. ●

## Enseignement: les syndicats associés au Pacte d'excellence

La CSC participe désormais aux travaux sur le Pacte d'excellence pour l'enseignement. Initié par la ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet, il portera sur les dix prochaines années. Selon la ministre, «il ne s'agit pas d'une dixième réforme complète et dirigiste (...), mais de poursuivre une dynamique initiée peut-être avec le Contrat pour l'école, puis par la précédente législature. Une dynamique qui vise à rendre confiance aux acteurs, à travailler avec eux.» Ce pacte était évoqué dans la déclaration de politique communautaire 2014-2019 et la ministre s'est donné 18 mois pour le réaliser.

De janvier à mars, elle veut affiner le constat et réfléchir au sens qu'a l'apprentissage scolaire en 2015. Un site internet a été lancé pour demander l'avis de tout qui voudra bien le donner. Et un comité d'accompagnement est mis en place. Il est composé de représentants de tous les acteurs de l'enseignement (dont les centrales syndicales de l'enseignement), du monde académique, du monde socio-économique, etc. Les fédérations d'employeurs notamment y avaient également été invitées, mais pas les organisations syndicales interprofessionnelles. C'est par

la presse qu'elles ont appris l'intention de la ministre d'inviter les employeurs aux travaux du comité d'accompagnement.

Les responsables de la CSC wallonne et de la CSC de Bruxelles, Marc Becker et Myriam Gérard, et leurs homologues de la FGTB ont donc envoyé ensemble un courrier à Madame Milquet pour s'étonner de la démarche: «Il ne nous paraît pas acceptable que les organisations interprofessionnelles représentatives des travailleurs soient écartées de travaux d'une telle importance et que seuls soient pris en compte le point de vue et les attentes du monde patronal, ont-ils écrit. Un tel recul par rapport aux acquis du Contrat pour l'école (et de la déclaration commune du 29 novembre 2004 que les interlocuteurs sociaux avaient signée), ainsi que la déclaration de politique communautaire 2014-2019, est incompréhensible et injustifiable.»

La ministre s'est rendue à ces arguments et a décidé d'associer aux travaux des représentants du CESW (Comité économique et social wallon) et du CESB (Comité économique et social bruxellois) où représentants des employeurs et des travailleurs siègent en effet de manière paritaire. ●



Le plan Marshall 4.0 est muet sur la R&D (recherche et développement).

© Michel Houzet/Beipress

## Supprimer les chèques-repas: une fausse bonne idée

Supprimer les chèques-repas. Cette idée n'est pas neuve et est à nouveau remise sur le tapis par les partis du gouvernement. Leur proposition: remplacer ces chèques-repas par une indemnité-repas qui serait directement payée au travailleur et inscrite sur sa fiche de paie.

Côté syndical, la CSC, la FGTB et la CGSLB ont réagi vertement à cette proposition en insistant sur le fait que ce dossier fait partie intégrante de la concertation sociale et que les chèques-repas ne constituent en aucun cas un salaire. En mars 2014, les interlocuteurs sociaux avaient d'ailleurs rédigé un avis commun en vue du passage des chèques-repas en papier vers une carte électronique dans le but de limiter les tracasseries administratives et les coûts.

Pourquoi est-ce une mauvaise idée de remplacer les chèques-repas et d'autres avantages extra-légaux par un salaire net

repris sur la fiche de paie? D'abord parce que cela laisse la porte ouverte pour, à l'avenir, ne plus augmenter que cette partie nette du salaire. Cela porte atteinte au financement de la sécurité sociale (pensions, soins de santé, allocations de chômage,...) et a un impact négatif sur le montant des indemnités accordées en cas de maladie, de chômage, de pension qui se calculent sur base de la rémunération brute.

Autre avantage des chèques-repas: ils doivent être obligatoirement utilisés dans des secteurs à haute intensité de travail, tels que le commerce alimentaire et l'horeca. Leur disparition mettrait en danger l'emploi dans ces secteurs.

A noter que les chèques-repas représentent plus de 6% de la consommation totale de denrées alimentaires, à savoir un montant de 1,9 milliard d'euros pour 1,65 million de bénéficiaires. ●





© SHUTTERSTOCK



La CSC a approuvé le projet d'accord conclu au Groupe des dix. C'est un premier pas, mais trop de mesures injustes subsistent. La CSC repart au combat.

## Le combat continue, dès aujourd'hui



**C**rainte, incertitude, sentiment d'injustice, colère... Ces mots sont revenus très souvent, le 10 février, lors du conseil général de la CSC chargé d'approuver ou de refuser le projet d'accord intervenu au Groupe des dix. Tour à tour, les représentants des organisations ont détaillé le contenu des consultations menées dans leur centrale ou leur fédération et motivé leur vote. La CSC est la seule organisation qui a organisé une telle consultation démocratique. Les débats ont été animés, mais respectueux et sereins. En effet, le conseil général était unanime sur les constats: le gouvernement prend des mesures injustes et imbuables, et les employeurs se cachent derrière lui. Il était unanime aussi sur les objectifs à atteindre: défendre au mieux l'intérêt de tous les travailleurs et allocataires sociaux. Mais pour les uns, cela passait par l'approbation du projet d'accord, et pour les autres par son refus. Tous se retrouvant à nouveau sur la nécessité de continuer à se battre.

### Ce qui est approuvé

Finalement, le conseil général a approuvé le projet d'accord avec 52,13% de voix pour et 47,87% contre. Et la volonté à 100% de repartir au combat pour corriger des mesures injustes qui subsistent.

**Qu'est-ce qui a été approuvé au juste?** C'est un protocole d'accord négocié au Groupe des dix, donc entre représentants des travailleurs et des employeurs. Le gouvernement s'est engagé à mettre l'accord en œuvre s'il était approuvé. Mais il n'a pas participé aux négociations.

**Que contient cet accord?** Une marge salariale de 0,8% pour négocier dans les secteurs et les entreprises, la prolongation des mesures existantes en matière de RCC (ex-prépension), une augmentation de tous les minima des allocations sociales (pensions, invalidité, chômage,...).

**Qui est concerné par l'accord?** C'est un accord inter-professionnel, au niveau fédéral, pour le secteur privé et lui seul. Il va servir de cadre pour les négociations dans les secteurs et les entreprises. Il ne concerne pas la fonction publique ni l'enseignement qui négocient pour leur part au Comité A, avec ce que l'on appelle «l'Etat-patron». Les fonctionnaires subissent une véritable amputation de leurs forces vives et de leurs moyens, et toute la CSC s'est engagée à les soutenir lors de leurs propres négociations.

### D'autres revendications

La CSC ne va évidemment pas se contenter de cet accord. Elle va continuer à se battre et elle va le faire dans deux lieux différents:

- **Face aux employeurs** à la table du Groupe des dix. Dès la fin du conseil général, le 10 février, Marc Leemans et Marie-Hélène Ska, président et secrétaire générale de la CSC, sont retournés au Groupe des dix. Ils ont annoncé le résultat du vote du conseil général. Et ils ont immédiatement mis de nouveaux dossiers sur la table: ils demandent la suppression de la disponibilité jusqu'à 65 ans des chômeurs âgés et des travailleurs en RCC (voir page 4). Et ils veulent obtenir aussi la suppression de la diminution de moitié de l'allocation de garantie de revenus (AGR) après deux ans.
- **Face au gouvernement.** Certains dossiers échappent à la compétence du Groupe des dix, car le gouvernement s'en est réservé la maîtrise:
  - Le saut d'index que le gouvernement entend imposer, et dont la CSC ne veut en aucun cas.
  - Le glissement fiscal («tax shift»). La N-VA n'en veut pas et est prête à beaucoup de choses pour continuer à privilégier les nantis. Le ministre des Finances a ainsi annoncé que le «tax shift» doit passer d'abord par une hausse de la TVA. Or cette mesure pèsera surtout sur les bas et moyens revenus qui consacrent l'essentiel de leurs revenus à la consommation. C'est très injuste. C'est stupide aussi puisque cela aura un impact négatif sur la consommation intérieure belge, déjà sous tension.

### Des échéances précises

Si le gouvernement maintient la ligne prise sans correction, de nouvelles actions seront nécessaires. La CSC va contacter la FGTB et la CGSLB pour voir comment poursuivre ce combat en front commun. Un calendrier sera présenté au conseil général du mois de mars. ●

### L'instance «politique» de la CSC

Le conseil général est l'instance législative de la CSC, son instance «politique». Il réunit des militants et permanents mandatés par les différentes organisations (centrales professionnelles, fédérations régionales, groupes spécifiques). C'est lui qui prend les décisions sur la voie à suivre lors des événements importants de la vie syndicale.

Les décisions sont prises par vote démocratique, à la majorité simple. Chaque organisation dispose d'un certain nombre de voix en fonction du nombre de ses affiliés. Les centrales professionnelles disposent ensemble de 200 voix et les fédérations régionales de 100 voix. Lors des votes, les organisations divisent fréquemment leurs suffrages en fonction des votes émis par leurs militants lors des consultations qui précèdent le conseil général.

## ÉDITORIAL



© GUY PUTTEMANS

© L'INFO

## Un plat de misère, encore et toujours

**L**a CSC a approuvé le projet d'accord conclu au Groupe des dix. C'est un premier pas rendu possible par une pression syndicale forte, mais ce n'est qu'un premier pas. Le combat continue, plus que jamais! Car le gouvernement veut encore et toujours servir un plat de misère aux travailleurs et aux allocataires sociaux:

- Un mensonge reste un mensonge... Et un saut d'index est et reste une perte de revenus pour chaque travailleur, invalide, chômeur, pensionné. Le gouvernement veut l'imposer, et il est têtù. Mais nous le sommes plus encore. Un saut d'index n'a aucun sens dans le contexte socio-économique actuel. Nous n'en voulons pas.
- Des mesures injustes et vexatoires subsistent dans les projets du gouvernement. La disponibilité des chômeurs et des personnes en RCC (ex-prépensionnés) jusqu'à l'âge de 65 ans est absurde. Les employeurs leur rient au nez! Les exclusions massives du chômage sont indignes alors qu'il y a des dizaines voire des centaines de demandes pour une seule offre d'emploi. La suppression de la moitié de l'allocation de garantie après deux ans de revenus (AGR) est odieuse. Elle va toucher surtout des travailleuses à temps partiel, pour des salaires extrêmement bas, et les plonger dans la détresse. Nous voulons obtenir la révision de ces mesures. Nous nous sommes déjà mobilisés avec les travailleurs sans emploi. A présent, nous allons mettre ces dossiers sur la table et négocier.
- La fiscalité sur le travail est écrasante, alors que de nombreux revenus du capital ne sont quasiment pas imposés, quand ils ne s'enfuient pas par des chemins frauduleux... Les épaules les plus larges doivent supporter les plus lourdes charges. Plus que jamais, nous exigeons une fiscalité progressive, avec une juste contribution des revenus du capital.
- Plus que jamais aussi, des services publics performants sont nécessaires pour assurer le bien commun et le vivre-ensemble.

C'est à ces combats que nous nous sommes engagés. C'est dans ce cadre que nous avons signé le préaccord. Il permet à la concertation sociale de rester aux mains des interlocuteurs sociaux et d'éviter que le gouvernement s'en empare. Il permet aussi d'enregistrer des acquis non négligeables pour ceux et celles qui vont en bénéficier: une marge salariale de 0,8% pour négocier dans les secteurs et les entreprises, la prolongation des mesures existantes en matière de RCC (ex-prépension), une augmentation de tous les minima des allocations sociales (pensions, invalidité, chômage,...). Mais cela ne suffit pas. Dès aujourd'hui, pour faire aboutir l'ensemble de nos revendications de l'automne, nous repartons au combat. Plus que jamais. ●

Marie-Hélène Ska  
secrétaire générale de la CSC

Marc Leemans  
président de la CSC